



Tout savoir sur

LA FIBRE OPTIQUE

**TRÈS HAUT DÉBIT
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
DU TERRITOIRE**



Roche aux Fées
COMMUNAUTÉ



Syndicat mixte de coopération territoriale

Le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD)

L'accès à Internet pour tous avec un débit suffisant est aujourd'hui un prérequis nécessaire pour **permettre un accès au numérique** dans tous les domaines. Les échanges et les volumes de données toujours plus importants nécessitent de construire un nouveau réseau en fibre optique qui seul assurera la rapidité et la robustesse suffisante. Le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de Roche aux Fées Communauté s'opère dans ce cadre.

Bretagne Très Haut Débit

est le déploiement de la fibre optique, à l'échelle de la Bretagne, qui a pour ambition de :

- ✓ raccorder 100% des bretons,
- ✓ à l'horizon 2026.

Les opérateurs privés se sont engagés à déployer ces réseaux dans certaines villes et agglomérations. En dehors de ces zones, ce sont les collectivités territoriales qui déploient des réseaux d'initiative publique (RIP), le territoire de **Roche aux Fées Communauté** en fait partie. Cette initiative publique est portée par le **Syndicat Mixte Mégalis** qui en a la maîtrise d'ouvrage.



Financement et déroulement du projet

Ce projet est entièrement financé par des fonds publics, grâce au soutien financier de l'Europe, l'Etat, la Région, les départements bretons et les EPCI.

Coût total



2 milliards d'€

Participation de Roche aux Fées Communauté

4,1 millions d'€



**12 374 prises
308€ par prise**

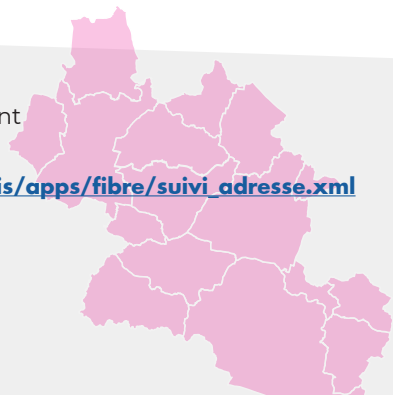
Des travaux conséquents sont entrepris, ils s'échelonnent en 3 grandes phases de 2014 à 2026.

Quand pourrais-je disposer de la fibre ?

Mégalis a mis à disposition une cartographie de l'avancement des déploiements par zones :

https://geobretagne.fr/mviewer/?config=../pub/sm-megalis/apps/fibre/suivi_adresse.xml

Vous pouvez effectuer une recherche par adresse pour vous localiser. Les points correspondent au déploiement par adresses. Ils apparaissent sur la carte au cours de l'étude du déploiement de la zone.



Comment me raccorder ?

Une fois ces travaux réalisés, seul le raccordement, sans obligation, restera à la charge du futur abonné, et celui-ci pourra solliciter un des opérateurs présents pour accéder aux offres d'abonnement de la fibre.

Si à l'issue des travaux, les opérateurs pratiquent un démarchage dans la zone déployée. Il est important **de comparer les différentes offres proposées.**



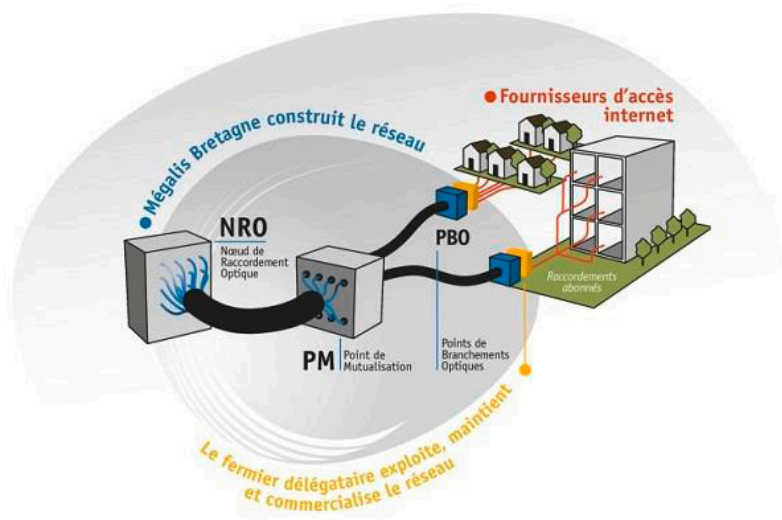
www.thdbretagne.bzh/pratique/serveur-deligibilite

www.echosdunet.net/offres

<https://maconnexioninternet.arcep.fr/>



Ce sont les **opérateurs / fournisseurs** d'accès Internet qui raccordent leurs abonnés en fibre optique du point de branchement optique (PBO) jusqu'à la prise terminale optique (PTO), à l'intérieur du logement, chez l'abonné.



Les étapes clés pour réussir votre raccordement

1

Contactez le **fournisseur d'accès Internet** de votre choix pour vérifier s'il propose des abonnements fibre à votre adresse.

2

Au moment de la souscription de votre abonnement fibre auprès du fournisseur d'accès à Internet, celui-ci vous indiquera **les modalités de l'intervention d'un technicien** pour effectuer le raccordement de votre domicile depuis le réseau Mégalis situé à proximité.



3 Assurez l'accès du technicien à votre logement et aux gaines techniques. Une continuité d'infrastructure mobilisable entre le boîtier et votre logement est impérative. Les travaux de mise à disposition d'infrastructure en partie privative ainsi que pour rejoindre l'infrastructure existante au droit de la parcelle sont à la charge du particulier.

4 Le technicien réalisera le raccordement optique de votre logement à partir du boîtier de fibre optique correspondant à votre adresse

5 Le technicien mettra en service vos équipements fibres.

Les coûts liés au raccordement et au tirage du câble jusqu'à votre logement se situent entre 0 et 150 € sauf cas particuliers. Ils peuvent être offerts selon la politique commerciale de l'opérateur et sont gratuits en immeuble.

https://www.megalys.bretagne.bzh/jcms/mw_18597/le-raccordement-des-abonnes?hlText=raccordement

En attendant la fibre...

Même si le phasage du projet a priorisé les zones les moins bien desservies avec Internet, nombre d'habitants du territoire ont encore un débit insuffisant.

Il existe des solutions alternatives :

- La 4G fixe : consultez les sites Internet des opérateurs
- Le satellite

Aides financières haut débit sans fil



Afin de lutter contre les inégalités liées au déploiement des nouvelles technologies, le Gouvernement a instauré une aide de 150 euros pour permettre aux adresses en zones bas débit de s'équiper en solutions haut débit sans fil.

Cela permettra à ces adresses de s'équiper en box 4G ou satellite, qui permettent un débit supérieur à 30 Mb/s, qui est aujourd'hui considéré comme le bon débit.

Avant de faire la demande, vous devez vous assurer que votre logement se trouve en zone bas débit avec les différents fournisseurs d'accès Internet.

Consultez les comparateurs des offres Internet pour n'oublier aucun fournisseur.

→ <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aidefinanciere>

Les sites de référence

Roche aux Fées Communauté : <https://www.rafcom.bzh/entreprendre/developpement-du-numerique/tres-haut-debit-et-amenagement-numerique-du-territoire>

Megalys Bretagne : https://www.megalys.bretagne.bzh/jcms/dmw_5567/le-projet-ambition-et-principes

Région Bretagne : <https://www.bretagne.bzh/actions/grands-projets/fibre-pour-tous/>

Gouvernement : <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr>